

| | |
|--|---|
| Domaine | Design |
| Filière | Bachelor Architecture d'intérieur |
| Titre du module | Théorie 4 |
| Type de module | Module d'orientation – Module obligatoire * |
| Code | 14TH |
| Type de formation | Bachelor |
| Crédits ECTS | 3 ECTS |
| Semestre | Semestre 4 |
| Lieu | HEAD – Genève |
| Prérequis | Sans prérequis |
| Langues principales | Français |
| Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage | Séminaire - théories contemporaines : Savoir construire une pensée sur l'architecture d'intérieur contemporaine à partir de textes complexes. Aborder le travail théorique de recherche, sa conceptualisation, sa problématisation et sa restitution, principalement sous forme écrite. |
| Contenu et formes d'enseignement | Séminaire – théories contemporaines : Séminaire et cours avec pour objet l'interaction entre l'architecture, le design, la ville et le décor. Présentation de concepts-clés et de thèmes influents en architecture récente. Étude de différentes théories et des pratiques du projet contemporain. Réflexions sur le métier d'architecte d'intérieur, de critique et d'historien. |
| Modalités d'évaluation et validation | Séminaire – théories contemporaines : Évaluation des facultés à montrer une attitude active et critique envers les sujets traités : pertinence des questionnements et des réflexions avancées, capacité à nourrir une discussion. Exercice de préparation et conduite d'un entretien : le style et la forme de l'exercice doivent suivre les règles de rédaction données durant le cours. Chaque exercice est évalué individuellement. La note finale correspond à la moyenne des notes obtenues pour les exercices. L'assiduité et la participation aux enseignements font aussi parties des éléments évalués. Le module est acquis lorsque l'étudiant a obtenu la note moyenne minimum de 4. Les crédits ECTS sont attribués ou refusés en bloc. |
| Modalité de remédiation et de répétition | Remédiation : possible en cas de résultat légèrement insuffisant (note 3,5). Elle consiste en un modeste travail complémentaire ou supplémentaire qui doit être accompli sous la direction de l'enseignant.e concerné.e dans un délai fixé par le calendrier académique. Répétition : lorsque les crédits attribués au module ne sont pas acquis, le module doit être répété entièrement dès que possible, en principe dès le semestre suivant. Pas de remédiation possible lors de la répétition du module. |
| Enseignant·e·s | Roberto Zancan |
| Responsable·s du module | Javier Fernandez Contreras |
| Descriptif validé le | 15.07.2020 |
| Par | Javier Fernandez Contreras, responsable de la filière Architecture d'intérieur de la HEAD – Genève |

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014